



Albi, le 25 août 2014

## Communiqué

### La retenue d'eau de Sivens

Afin de préserver la ressource en eau et le maintien de l'activité agricole dans le bassin du Tescou, la création d'une retenue d'eau à Sivens s'est imposée comme une nécessité pour le territoire.

Les opérations de construction de cet ouvrage par la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG) se poursuivent dans le strict respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral interdépartemental du 3 octobre 2013 portant autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement (« loi sur l'eau ») et déclarant d'intérêt général le projet de retenue d'eau de Sivens.

Il convient de rappeler que le tribunal administratif de Toulouse en date du 5 décembre 2013 a ordonné le rejet du référé suspension formé par le collectif du Testet, rejet confirmé par la plus haute juridiction administrative puisque le pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat, qui sollicitait dans cette attente un moratoire, a été rejeté par cette instance le 11 avril dernier.

« Force doit rester à la loi »

#### Contacts Presse :

---

Marie LACAN – 05.63.45.62.34 / 06.18.28.61.33 – [marie.lacan@tarn.gouv.fr](mailto:marie.lacan@tarn.gouv.fr)  
Stéphanie TAILLEFER – 05.63.45.60.87 – [stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr](mailto:stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr)

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05.63.45.6.61 \_ Courriel : [courrier@tarn.gouv.fr](mailto:courrier@tarn.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>